



## Communiqué de presse

# S'inspirer de l'étranger

**Lucerne, le 23 septembre 2016. La Conférence des offices AI (COAI) s'est intéressée à la réadaptation professionnelle pratiquée à l'étranger à l'occasion de sa conférence plénière annuelle qui s'est tenue aujourd'hui à Lucerne. La manifestation était consacrée aux meilleures pratiques en Europe. Trois spécialistes d'Angleterre, des Pays-Bas et du Danemark ont apporté leur éclairage sur les succès et les échecs de la réadaptation professionnelle dans leur pays.**

Les chiffres sont parlants. Avec les employeurs, les offices AI ont placé 20 119 personnes atteintes dans leur santé sur le marché primaire du travail l'an dernier. Depuis 2012, 75 000 personnes au total ont ainsi été maintenues en emploi en dépit de problèmes de santé. Ce chiffre correspond presque à la population de la ville de Lucerne. L'action des offices AI et des employeurs montre que des quotas de personnes handicapées dictés par l'Etat ne sont pas nécessaires pour favoriser la réadaptation professionnelle et que la transformation de l'AI d'une assurance de rentes en assurance de réadaptation fonctionne. « Ceci dit, nous voulons et devons encore nous améliorer, souligne la présidente de la COAI Monika Dudle-Ammann. La conférence plénière de la COAI est l'occasion de lever le nez du guidon. Nous pouvons tirer des enseignements importants de ce qui se fait à l'étranger. » Une problématique actuellement fort débattue est celle du nombre de jeunes rentiers AI. Déjà, des voix s'élèvent en Suisse pour exiger un âge minimum pour le droit à la rente AI qui pourrait être jusqu'à 40 ans - comme au Danemark.

### Les clients principaux

L'un des orateurs invités à la conférence plénière était Tobias Carstensen. Ce fin connaisseur du modèle danois a expliqué dans quelle mesure l'âge minimum de 40 ans est un succès dans son pays. Autre orateur très attendu, le professeur de l'université d'Amsterdam Philip de Jong, auteur de différents ouvrages et articles sur la politique sociale, a dévoilé le « remède hollandais » pour obtenir des succès en matière de réadaptation professionnelle. Finalement, Susan Scott-Parker a expliqué pourquoi les offices AI devaient considérer les employeurs comme leurs clients principaux. Cette Canadienne d'origine s'est fait un nom en Angleterre en tant que fondatrice et CEO de l'organisation Business Disability International et en tant que militante de la gestion de la diversité et de l'inclusion des personnes atteintes dans leur santé. Les personnes atteintes dans leur santé représentent un énorme potentiel pour les employeurs à ses yeux.

La conférence avait été ouverte par le conseiller d'Etat Guido Graf, directeur du département de la santé et des affaires sociales du canton de Lucerne. Une centaine d'invités ont participé à la manifestation au Musée suisse des transports de Lucerne.

La COAI organise chaque année une conférence plénière à l'intention de ses membres et de partenaires provenant des milieux de la politique, de la sécurité sociale, du patronat et des organisations de défense des intérêts des handicapés. L'objectif de la manifestation est de situer dans un contexte plus large le travail quotidien accompli par les offices AI.

La documentation de la conférence plénière et des photos seront disponibles sous [www.coai.ch](http://www.coai.ch).

**Renseignements :**

Monika Dudle-Ammann, présidente de la COAI, directrice de l'office AI NW, téléphone : 041 618 51 10, [monika.dudle@aknw.ch](mailto:monika.dudle@aknw.ch)

**La Conférence des offices AI (COAI) ; [www.coai.ch](http://www.coai.ch)**

La COAI est une association faîtière regroupant les 26 offices AI des cantons, l'office AI de la Confédération pour les assurés résidant à l'étranger et l'établissement d'assurance-invalidité de la Principauté du Liechtenstein. Elle promeut les intérêts des offices AI, participe activement au développement de l'assurance-invalidité et veille à l'application uniforme du droit par le truchement de formations et d'échanges d'expériences. La COAI a été fondée en 1995. Elle revêt la forme d'une association depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle est financée par les contributions de ses membres.